

COMMUNE DE PAPEETE

DÉLIBÉRATION N° 2023-113
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Date de la convocation :	
08 décembre 2023	
Date de séance :	
14 décembre 2023	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
15 décembre 2023	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	20
Procurations	09
Votants	29
Pour	29
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana		X	
FONG LOI Charles		X	TEMEHARO René
RIJKAART Alice		X	BORDET Patrick
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle		X	CHAMPS Agnès
BOUTEAU Nicole		X	
DANLOUE Cathy		X	VANFFAUT Georges
REY Steven		X	TAMA GEORGES Hinatea
PAVAOUAU Teura		X	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	MARTIN Alfred
GALENON Minarii		X	
LE CAILL Heinui		X	
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile	X		

OBJET :

**Portant création et
modification d'emplois
permanents**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

20 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les établissements français de l'Océanie une Commune ayant pour chef-lieu PAPEETE ;

Vu la délibération n°2018-55 du 24 mai 2018, portant ouverture d'emplois à temps complet dans le cadre de l'intégration du personnel dans la fonction publique communale ;

Vu la délibération n°2018-73 du 21 juin 2018, portant ouverture d'emplois à temps complet dans le cadre de l'intégration du personnel dans la fonction publique communale ;

Vu la délibération n°2018-82 du 5 juillet 2018, portant ouverture et modification d'emplois à temps complet dans le cadre de l'intégration du personnel dans la fonction publique communale ;

Vu la délibération n°2019-118 du 12 décembre 2019, portant modification d'emplois à temps complet dans le cadre de l'intégration du personnel dans la fonction publique communale ;

Vu la délibération n°2020-16 du 28 février 2020, portant création et modification d'emplois à temps complet ;

Vu la délibération n°2021-46 du 20 mai 2021, modifiant la délibération n°99-13 du 25 février 1999, portant organisation des services de l'administration de la commune de Papeete ;

Vu la délibération n°2021-108 du 09 décembre 2021, portant création et modification d'emplois permanents à temps complet ;

Vu la délibération n°2023-102 du 26 octobre 2023, portant création et modification d'emplois permanents ;

Vu le dernier tableau des emplois permanents à temps complet de la commune de PAPEETE ;

Vu le rapport n°2023- 68 du 8 décembre 2023 présenté par Monsieur René TEMEHARO, 3^{ème} adjoint au maire ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

ADOPTE

ARTICLE 1 : Sont approuvées la création et la modification des emplois permanents telles que présentées respectivement aux annexes 1, 2 et 3 de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Est approuvé le tableau des emplois permanents tel que présenté à l'annexe 4 de la présente délibération.

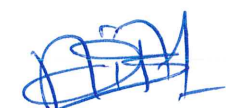
ARTICLE 3 : La dépense correspondante est imputable au budget communal.

ARTICLE 4 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance



Odile TCHEOU



Le Maire



Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20231214-DEL2023_113

**Annexe 1 – À LA DÉLIBÉRATION N°2023-113 DU 14 DÉCEMBRE 2023
Portant créations d’emplois permanents à temps complets**

Cadre d’emploi	Grade	Emploi	Nbre	Temps
Exécution-D	Agent	Agent technique polyvalent	1	100%
Application-C	Adjoint	Agent d’animation et de médiation	1	100%
		Technicien d’exploitation du SI	1	100%
	Adjoint principal	Adjoint de prévention HSSQVT	1	100%
		Agent de gestion administrative	1	100%

TOTAL 5

**Annexe 2 – À LA DÉLIBÉRATION N°2023-113 CM DU 14 DÉCEMBRE 2023
Portant modifications d’emplois permanents à temps complets**

Cadre d’emploi	Grade	Direction	Emploi	Spécialité	Nbre	Temps
Annexe à la délibération n°2018-82 du 05/07/2018						
Conception et encadrement-A	Conseiller	Direction des affaires financières (DCPCG)	Adjoint au directeur de l’administration et des finances	Administrative	-1	100%
			Responsable de la commande publique		1	
Annexe à la délibération n°2020-16 du 28/02/2020						
Application-C	Adjoint	Direction des ressources humaines	Agent de gestion administrative	Administrative	-1	100%
	Tous grades		Référent d’application du SIRH		1	
Annexe à la délibération n°2021-108 du 09/12/2021						
Maîtrise-B	Tous grades	Direction des ressources humaines	Assistant(e) de prévention hygiène sécurité santé et qualité de vie au travail	Administrative	-1	100%
	Tous grades		Responsable de sécurité	Technique	1	
Annexe à la délibération n°2023-03 du 16/02/2023						
Application-C	Adjoint principal	Direction de l’éducation et de la culture	Chargé de missions	Technique	-1	100%
	Adjoint		Référent de surveillance et sécurité		1	

TOTAL 4



Annexe 3 – À LA DÉLIBÉRATION N°2023-113 DU 14 DÉCEMBRE 2023
Portant modifications d'emplois permanents à temps complets dans le cadre de l'intégration du personnel communal dans la fonction publique communale

Cadre d'emploi	Grade	Direction	Emploi	Nbre	Temps
Annexe à la délibération n°2018-55 du 24/05/2018					
Exécution-D	Caporal	Direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie	Chef d'équipe	-1	100%
Application-C	Sergent		Chef d'agrès	1	
Annexe à la délibération n°2018-73 du 21/06/2018					
Exécution-D	Agent qualifié	Direction des services techniques	Agent d'entretien et de maintenance	-1	100%
Application-C	Adjoint		Chef d'équipe adjoint	1	
Exécution-D	Agent qualifié	Direction des services techniques	Conducteur d'engin	-1	100%
Application-C	Adjoint		Conducteur d'engin	1	
Exécution-D	Agent qualifié	Direction des services techniques	Agent technique du bâtiment	-1	100%
Application-C	Adjoint		Adjoint technique polyvalent	1	
Exécution-D	Agent	Direction des services techniques	Agent technique du bâtiment	-1	100%
	Agent principal		Agent technique polyvalent	1	
Exécution-D	Agent qualifié	Direction des services techniques	Menuisier	-1	100%
Application-C	Adjoint principal		Chef d'équipe	1	
Exécution-D	Agent principal	Direction des services techniques	Référent d'équipe GCV	-1	100%
Application-C	Adjoint		Adjoint technique polyvalent	1	
Exécution-D	Agent	Direction de l'éducation et de la culture	Femme de service en milieu scolaire	-1	100%
Application-C	Adjoint		Agent polyvalent spécialisé en école maternelle	1	
Exécution-D	Agent qualifié	Direction de l'emploi de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale	Agent d'exploitation	-1	100%
	Agent principal			1	
Exécution-D	Agent qualifié	Direction de l'emploi de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale	Agent d'entretien	-1	100%
	Agent principal		Agent d'entretien polyvalent	1	
Annexe à la délibération n°2018-82 du 05/07/2018					
Application-C	Adjoint	Direction des services techniques	Agent de perception	-1	100%
	Adjoint principal		Chef d'équipe	1	
Maîtrise-B	Technicien	Direction des affaires sociales et civiles	Assistant(e) de gestion administrative	-1	100%
Conception et encadrement-A	Conseiller		Chargé(e) de missions GPEC-HSSQVT	1	
Application-C	Adjoint principal	Direction des ressources humaines	Agent de gestion administrative	-1	100%
Maîtrise-B	Technicien principal		Technicien de paie	1	
Application-C	Adjoint	Direction des ressources humaines	Agent de paie	-1	100%
	Adjoint principal			1	
Annexe à la délibération n°2019-118 du 12/12/2019					
Application-C	Adjoint principal	Direction des services techniques	Agent de gestion administrative	-1	100%
Maîtrise-B	Technicien		Assistante de gestion administrative	1	

TOTAL 15

Annexe 4 – À LA DÉLIBÉRATION N°2023- 113 DU 14 DÉCEMBRE 2023
Tableau des emplois permanents à temps complet

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
A- Conception et Encadrement	Conseiller principal	6
	Conseiller qualifié	8
	Conseiller	15
	Directeur de police municipale	1
	Capitaine	1
	Grade minimum : Conseiller à grade maximum : Conseiller qualifié	1
	Grade intermédiaire : Conseiller qualifié A grade principal : Conseiller principal	1
	Grade minimum : Conseiller A grade maximum : Conseiller principal	7
	B- Maîtrise	Technicien principal
Technicien		30
Chef de service de classe exceptionnelle		2
Lieutenant		1
Major		1
Grade minimum : Technicien à grade maximum : Technicien principal		11
C- Application	Adjoint principal	89
	Adjoint classe exceptionnelle provisoire	2
	Adjoint	133
	Brigadier	21
	Gardien à Brigadier	3
	Gardien	34
	Adjudant	9
	Sergent de classe exceptionnelle	1
	Sergent	6
	Grade minimum : Adjoint à grade maximum : Adjoint principal	15
D- Exécution	Agent principal	55
	Agent qualifié	72
	Agent	66
	Agent de sécurité publique qualifié	2
	Agent de sécurité publique principal	2
	Caporal	11
	Sapeur	6
	Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent qualifié	3
	Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent principal	8
	Total général (I)	641+5=646

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON-COMPLET DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
D- Exécution	Agent	90
	Total général (II)	90

Total général (I + II)		736
---------------------------------	--	------------

Rapport n° 2023 – 68
Relatif à un projet de délibération portant création et modification d'emplois permanents

Mesdames, Messieurs les Adjointes,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions statutaires de la Fonction publique communale, il appartient au Conseil municipal de fixer ou de modifier les emplois permanents.

Dans le cadre du renforcement de nos services et du dispositif d'intégration, il est proposé :

❖ **En ce qui concerne le renforcement de nos services et le redéploiement du personnel :**

➤ **DE CREER CINQ (5) emplois permanents à temps complet comme suit (Annexe 1) :**

- QUATRE (4) emplois de catégorie C :
 - DEUX (2) emplois au grade d'adjoint principal qui seront pourvus par la voie de la mutation interne :
 - UN (1) emploi « d'Adjoint de prévention hygiène, sécurité, santé et qualité de vie au travail (HSSQVT), au grade d'adjoint principal de la spécialité technique, au sein de la direction des ressources humaines, afin de renforcer l'équipe déjà en place chargée du développement et du déploiement des projets tels que la sensibilisation à la sécurité sur son poste de travail ou le suivi du document d'évaluation des risques professionnels.
 - UN (1) emploi « d'Agent de gestion administrative », au grade d'adjoint principal de la spécialité administrative, au sein du bureau des affaires foncières de la direction des services techniques, afin de renforcer le bureau actuel dans le domaine administratif.
 - DEUX (2) emplois au grade d'adjoint qui seront pourvus par des agents actuellement en contrat à durée déterminée et dont le recrutement est nécessaire :
 - UN (1) emploi « d'Agent d'animation et de médiation », au grade d'adjoint de la spécialité administrative, au sein de la direction de l'emploi, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, pour compléter les équipes d'animation dans les maisons de quartiers.
 - UN (1) emploi de « Technicien d'exploitation du SI », au grade d'adjoint de la spécialité technique, au sein du bureau des systèmes d'informations et de communications de la direction générale des services, pour consolider les compétences dans la gestion de maintenance technique de notre parc informatique.
- UN (1) emploi de catégorie D, « d'Agent technique polyvalent », au grade d'agent de la spécialité technique au sein du bureau de la propreté urbaine de la direction des services techniques, pour renforcer l'équipe qui œuvre sur le terrain.

➤ **DE MODIFIER QUATRE (4) emplois permanents vacants à temps complet dont 3 seront pourvus par la voie de la mutation interne et 1 pourvu par un recrutement externe comme suit (Annexe 2) :**

- UN (1) emploi « d'Agent de gestion administrative » de catégorie C du grade minimum modifié en qualité de « Référent d'application du SIRH », à tous les grades, dans l'objectif de renforcer la direction dans le domaine informatique et numérique pour le développement du SIRH.
- UN (1) emploi « d'Assistant(e) de prévention hygiène sécurité, santé et qualité de vie au travail » de la spécialité administrative de la direction des ressources humaines, en qualité de « Responsable de sécurité » de la spécialité technique, tout en gardant la même catégorie « maîtrise » et ouvert à tous les grades, afin de renforcer la direction du Marché municipal en compétences en matière de sécurité au regard de la réglementation.
- UN (1) emploi de « Chargé de missions » de la spécialité technique du grade d'adjoint principal au sein de la direction de l'éducation et de la culture, en qualité de « Référent de surveillance et de sécurité » au grade d'adjoint de la même spécialité technique, tout en gardant la même catégorie « application », pour renforcer la surveillance des établissements scolaires de la commune.
- UN (1) emploi « d'Adjoint au directeur de l'administration et des finances » de catégorie A du grade minimum modifié en qualité de « Responsable de la commande publique » pour palier à un départ au sein de la direction des affaires financières du droit des contrats publics et du conseil de gestion (DAFDCPCG).

❖ **En ce qui concerne le dispositif d'intégration 2022-2023**

Dans le cadre de la nouvelle procédure d'intégration du personnel 2022-2023, la commune peut délibérer au plus tard le 31 décembre 2023 pour modifier les emplois des agents qui ont saisi la commission de conciliation.

Pour rappel, le dispositif d'intégration du personnel au titre de l'année 2022 a concerné 114 agents qui se sont vus proposés un classement dans la FPC dans les conditions fixées par l'article 76 de l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 et aux conditions identiques à l'intégration de 2016.

Au total, compte-tenu de l'évolution des situations administratives et de la réorganisation de certains services, 20 agents ont contesté la proposition de classement qui leur a été faite et ont saisi la commission de conciliation.

Après examen des avis de ladite commission (composée d'élus, de l'administrateur des subdivisions et des représentants du personnel) et des situations actuelles ayant évoluées depuis 2018, il vous est proposé de modifier les 15 emplois suivants :

- UN (1) emploi au sein de la direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie de « Chef d'équipe » de la catégorie D du grade de caporal à « Chef d'agrès » de la catégorie C au grade de sergent.
- UN (1) emploi au sein de la direction de l'éducation et de la culture, de « Femme de service en milieu scolaire » de la catégorie D du grade d'agent en « Agent polyvalent spécialisé en école maternelle » de la catégorie C au grade d'Adjoint.
- DEUX (2) emplois au sein de la direction de l'emploi, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale :
 - 1 emploi « d'Agent d'exploitation » de la catégorie D du grade d'agent qualifié modifié au grade d'agent principal.
 - 1 emploi « d'Agent d'entretien » de la catégorie D du grade d'agent qualifié modifié en « Agent d'entretien polyvalent » au grade d'agent principal.
- TROIS (3) emplois au sein de la direction des ressources humaines :
 - 1 emploi « d'Assistante de gestion administrative » de la catégorie B du grade de technicien modifié en « chargé(e) de missions GPEC-HSSQVT » de la catégorie A au grade de conseiller.
 - 1 emploi « d'Agent de gestion administrative » de la catégorie C du grade d'adjoint principal modifié en « Technicien de paie » de la catégorie B au grade de technicien principal.
 - 1 emploi « d'Agent de paie » de la catégorie C du grade d'adjoint modifié au grade d'adjoint principal.
- HUIT (8) emplois au sein de la direction des services techniques :
 - 1 emploi « d'Agent d'entretien et de maintenance » de la catégorie D du grade d'agent qualifié en « Chef d'équipe adjoint » à la catégorie C du grade d'adjoint.
 - 1 emploi « de Conducteur d'engin » de la catégorie D du grade d'agent qualifié à la catégorie C du grade d'adjoint.
 - 1 emploi « d'Agent technique du bâtiment » de la catégorie D du grade d'agent qualifié en « Adjoint technique polyvalent » à la catégorie C du grade d'adjoint.
 - 1 emploi « d'Agent technique du bâtiment » de la catégorie D du grade d'agent en « Agent technique polyvalent » au grade d'agent principal.
 - 1 emploi de « Menuisier » de la catégorie D du grade d'agent qualifié en « chef d'équipe » à la catégorie C du grade d'adjoint principal.
 - 1 emploi de « Référent d'équipe GCV » de la catégorie D du grade d'agent principal en « Adjoint technique polyvalent » à la catégorie C du grade d'adjoint.
 - 1 emploi « d'Agent de perception » de la catégorie C du grade d'adjoint en « Chef d'équipe » au grade d'adjoint principal.
 - 1 emploi « d'Agent de gestion administrative » de la catégorie C du grade d'adjoint principal en « Assistante de gestion administrative » à la catégorie B du grade de technicien.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Papeete, le 8 décembre 2023

Le Rapporteur,
Le Maire
Michel BUIILLARD